



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 04 octobre 2021 à la salle du Conseil municipal du Centre F. P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : M. Daniel Charest, conseiller
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
Mme Sabrina Landry-Court, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Étaient absents : M. David Ferguson, maire
M. Bertrand Breton, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

En l'absence de M. David Ferguson, maire, M. Lucien Leblanc, maire suppléant, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2021 - 10 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - septembre 2021
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - septembre 2021
 - 4.3. Rapport de trésorerie - septembre 2021
5. État comparatif des revenus et dépenses
6. Écocentre touristique
7. Centre d'interprétation du chemin Kempt
8. Entente recyclage MRC Avignon
9. PFM-MADA
10. Réfection chemin Connors - Soumissions
11. Réfection chemin Connors - Surveillance de travaux
12. Programmation de travaux TECQ
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 4 octobre 2021 soit accepté tel que présenté.

2021 - 10 - 002 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2021 - 10 - 003 Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

2021 - 10 - 004 Administration

2021 - 10 - 004 - 1 Liste des comptes payés - septembre 2021

Les comptes payés au mois de septembre 2021 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 38 108,13 \$.

Résolution n° 2021 - 10 - 004 - 2 Présentation des comptes à payer - septembre 2021

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
BOUFFARD SANITAIRE INC.	1 151,52
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	398,96
HYDRO-QUEBEC	278,16
KALITEC SIGNALISATION	1 115,26
MRC D'AVIGNON	555,45
MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA	665,38
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	1 562,51
STORE MAG	4 886,44
TELUS	130,32
TREMBLAY-BOIS-MIGNAULT-LEMAY	687,55
LE WEB SIMPLE.CA	252,26
Total à payer	11 683,81

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 04 octobre 2021.



Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2021 - 10 - 004 - 3 Rapport de trésorerie - septembre 2021

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	septembre 2021	66 188,81
<u>Revenus</u>		159 692,46
Taxes municipales	29 178,36	
Transferts reçus	56 483,00	
Autres revenus	74 031,10	
Marge de crédit	-	
<u>Dépenses</u>		- 44 529,08
Fournisseurs	18 177,86	
Salaires et cotisations	11 765,82	
Autres dépenses	14 530,40	
Frais bancaires	55,00	
Marge de crédit	-	
Solde de clôture	septembre 2021	181 352,19
Marge de crédit		-
Évolution	septembre 2021	+ 115 163,38

2021 - 10 - 005 État comparatif des revenus et dépenses

L'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2021 est présenté au conseil.

Résolution n°	2021 - 10 - 006	Écocentre touristique
	CONSIDÉRANT	le projet d'écocentre touristique d'Exploitation Jaffa ;
	EN CONSÉQUENCE,	
	Il est PROPOSÉ par	M. Daniel Charest
	Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents	
	QUE	la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est donne son appui à l'idée du projet.
	2021 - 10 - 007	Centre d'interprétation du chemin Kempt
	Aucune résolution n'est à adopter.	
Résolution n°	2021 - 10 - 008	Entente recyclage MRC Avignon
	CONSIDÉRANT	le protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables apo-2021-2024 (39 mois) présenté par la MRC Avignon ;
	EN CONSÉQUENCE,	
	Il est PROPOSÉ par	M. Francis Levesque
	Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents	
	QUE	la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte ce protocole d'entente tel que présenté ;
	QUE	M. David Ferguson, maire et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, soient nommés comme personnes habilitées à signer ce protocole d'entente au nom de la municipalité.
	2021 - 10 - 009	PFM-MADA
Résolution n°	2021 - 10 - 009 - 1	Adoption de la politique familiale municipale et de la politique municipalité amie des aînés
	CONSIDÉRANT	la résolution n° 2019-05-031 par laquelle le Conseil municipal a exprimé sa volonté de mettre à jour la Politique familiale municipale et la politique Municipalité amie des aînés, de même que les plans d'action triennaux ;
	CONSIDÉRANT	l'octroi par le Ministère de la Famille et le Secrétariat aux Aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux de subventions pour le soutien technique au renouvellement des politiques, et la signature d'ententes entre la MRC Avignon ces deux ministères ;
	CONSIDÉRANT	la résolution n° 2020-05-012 confiant à Mme Mélanie Côté, conseillère municipale, le mandat de mettre à jour les politiques et leur plan d'action triennal ;
	CONSIDÉRANT	le travail d'analyse accompli par le comité familles-aînés, appuyé de la chargée de projet de la MRC Avignon ;
	CONSIDÉRANT	le résultat de ce travail, soit les documents soumis à l'adoption par le Conseil et nommément : - La Politique familiale municipale et la Politique Municipalité amie des aînés de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est 2021-2024 ;
	EN CONSÉQUENCE,	
	Il est PROPOSÉ par	Mme Mélanie Côté
	Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents	

QUE le conseil municipal adopte par la présente les politiques et leur plan d'action 2021-2024.

Résolution n° 2021 - 10 - 009 - 2 Adoption de la politique familiale municipale et de la politique municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une Politique familiale municipale et une politique Municipalité amie des aînés communes ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre des politiques doit être guidée par un comité de suivi composé d'élus, d'organismes et de citoyens et qu'un coordonnateur de la MRC Avignon offrira un soutien technique au comité de suivi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise la mise sur pied du comité de suivi ayant pour mandat de soutenir la mise en œuvre des plans d'action 2021-2024 ;

QUE le conseil municipal délègue Mme Mélanie Côté, conseillère responsable des questions familiales et aînés ;

QUE des démarches soient effectuées afin de nommer un président d'organisme communautaire et un représentant citoyen à ce comité ;

QUE le conseil municipal mandate M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, à communiquer le nom de ces personnes au coordonnateur PFM-MADA de la MRC Avignon.

Résolution n° 2021 - 10 - 009 - 3 Appui à la demande de la MRC Avignon au programme de soutien à la démarche MADA : demande d'aide financière, volet 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une politique Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis sur pied un comité de suivi de la mise en œuvre de ladite politique ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi requiert un soutien technique de la part de la MRC Avignon afin de mettre en œuvre le plan d'action MADA municipal et de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal appuie la demande d'aide financière de la MRC Avignon au Programme de soutien à la démarche MADA – Volet 2 pour embaucher un/une coordonnateur/trice MADA pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action.

Résolution n° 2021 - 10 - 010 Réfection chemin Connors - Soumissions

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'appel d'offres public 20577-1 relatif à la réfection du chemin Connors tel que suit :

- Groupe Michel Leclerc inc. Pour un montant de 703 883,64 \$ taxes incluses ;
- Entreprises Claveau Ltée pour un montant de 504 851,58 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte la plus basse soumission conforme, soit celle d'Entreprises Claveau Ltée.

Résolution n° 2021 - 10 - 011 Réfection chemin Connors - Surveillance de travaux

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue d'Arpo Groupe-Conseil pour la surveillance des travaux de réfection du chemin Connors ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte cette offre de service pour un montant de 29 676,00 \$ avant taxes.

Résolution n° 2021 - 10 - 012 Programmation de travaux TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

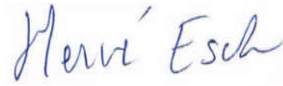
QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2021 - 10 - 013 Varia

Aucun point n'est ajouté.

Résolution n° 2021 - 10 - 014 Levée de l'assemblée

À 19h05, Mme Sabrina Landry-Court propose de lever la séance.
Accepté.



Lucien Leblanc
Maire suppléant

Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier
